

CENTRE DE FORMATION
ET ACTIVITES EN LANGUE
DES SIGNES



LAISSEZ UN
HÉRITAGE DURABLE :
Léguer pour un avenir inclusif

DONNEZ UN SENS ÉTERNEL
À VOTRE GÉNÉROSITÉ

Lorsque nous pensons à notre héritage, nous envisageons souvent les biens matériels que nous laisserons derrière nous. Mais il existe un legs bien plus précieux : celui qui crée un impact durable dans la vie des autres.

En léguant une partie de votre patrimoine à l'**Association S5**, vous laissez un héritage qui transcende les générations, en offrant aux personnes sourdes un avenir rempli de possibilités.

COMMENT LÉGUER ?

Nous inscrire dans votre testament est simple et peut être fait avec l'aide de votre conseiller juridique ou de votre notaire. Vous pouvez choisir de léguer une somme spécifique, un pourcentage de votre succession, ou même des biens matériels.

Faites partie de notre héritage commun en nous léguant, vous laisserez un héritage qui transcende le temps, offrant un avenir plus lumineux et plus inclusif pour les générations futures de personnes sourdes.



QUI SOMMES-NOUS ?

L'Association S5 est un pilier dans la promotion du bien-être et de la participation des personnes sourdes à la vie quotidienne. Depuis notre création, nous nous engageons à fournir des ressources essentielles, telles que des formations, des conférences, et des visites guidées, toutes accessibles en langue des signes.

Notre mission est de briser les barrières de communication et d'ouvrir des portes vers un monde où chacun a la chance de s'épanouir.



POURQUOI LÉGUER À L'ASSOCIATION S5 ?

Votre soutien financier après votre décès peut transformer des vies de manière significative. En choisissant de léguer à l'Association S5, vous :

1. FACILITEZ L'ACCÈS À L'ÉDUCATION :

Votre héritage contribuera à financer des programmes éducatifs spécialement conçus pour les personnes sourdes, leur offrant ainsi des opportunités d'apprentissage précieuses.

2. PROMOUVEZ LA PARTICIPATION

SOCIALE : Votre legs permettra à l'Association S5 de continuer à organiser des événements accessibles, créant ainsi des espaces où les personnes sourdes peuvent se sentir pleinement participatives et valorisées.

3. SOUTENEZ L'AUTONOMIE ET

L'INDÉPENDANCE : En investissant dans des programmes d'emploi et de formation professionnelle, vous offrez aux personnes sourdes les outils nécessaires pour réussir dans un monde qui leur est parfois hostile.

CONTACTEZ-NOUS

Pour plus d'informations sur la manière de nous léguer, vous pouvez nous contacter à l'adresse suivante :

**Association S5,
Avenue de Chamonix 3A,
1207 Genève**

par mail :

direction@s-5.ch

ou par téléphone au :

022 320 30 64

Compte :

IBAN POSTFINANCE

CH30 0900 0000 1257 2673 8

**VOTRE HÉRITAGE PEUT CHANGER
DES VIES. FAITES LE PREMIER PAS
AUJOURD'HUI.**

